

COMMUNE DE VILLAROGER

EXAMEN CAS PAR CAS ANNEXES 2 à 5 *Avec complément*

TRAVAUX DE TERRASSEMENT SUR LES PISTES SOLLIET
ET AIGUILLE ROUGE A VILLAROGER
DOMAINE SKIABLE DES ARCS



épode
études - maîtrise d'oeuvre

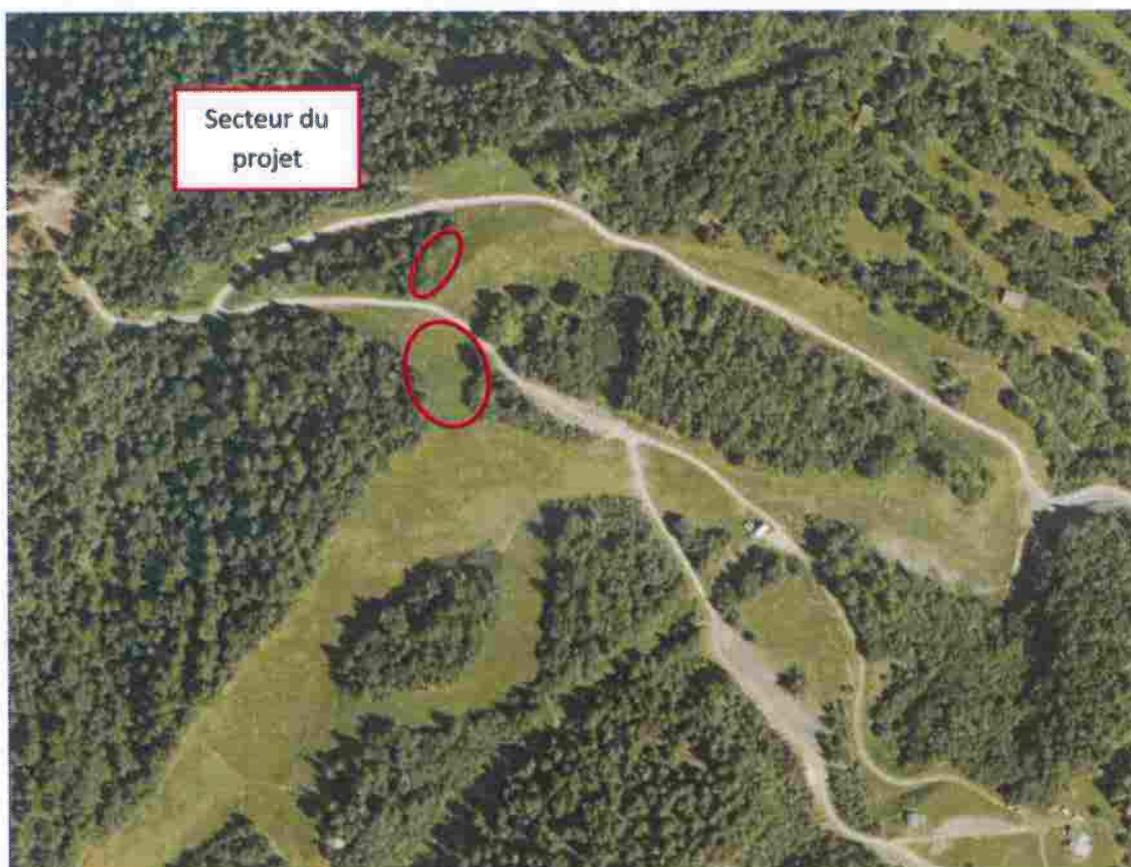
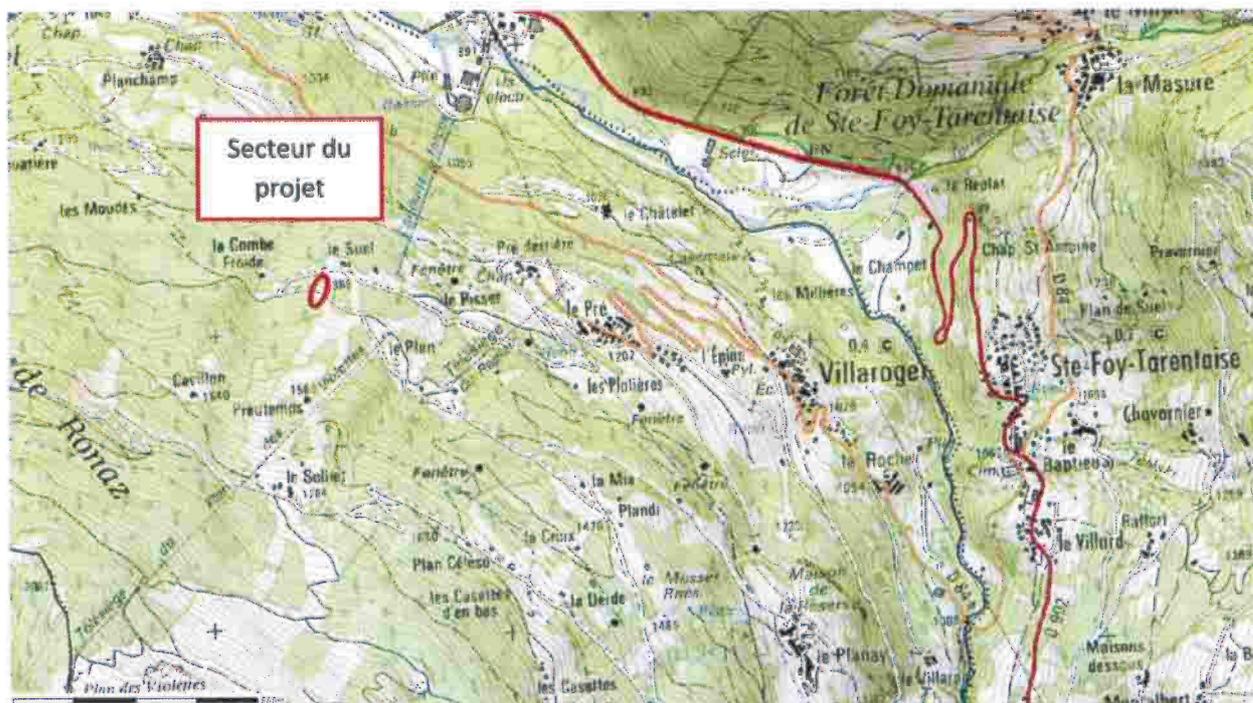
Novembre 2016

Antenne d'Annecy le Vieux
Parc des Glacis - 3 Impasse des Prairies - 74940 Annecy le Vieux
Tél : 04 50 51 49 54

SOMMAIRE

ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION.....	3
ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE.....	4
ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET.....	7
ANNEXE 5 : NOTE ENVIRONNEMENTALE.....	8
A. CARACTERISTIQUES DU PROJET	8
B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	8
1. Contexte hydrographique.....	8
2. Le milieu naturel	8
3. Le Plan Local d'Urbanisme	10
4. Les risques naturels.....	11
C. SYNTHÈSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CONCLUSION.....	13

ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION



Villaroger - NOVEMBRE 2010

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE



Localisation des prises des vues



Photo 1 : Bas de la zone amont à la piste 4x4



Photo 2 : Partie intermédiaire de la zone amont à la piste 4x4



Photo 3 : Vue vers le haut de la zone amont à la piste 4x4



Photo 4 : Vue vers le bas de la zone aval de la piste 4x4



Photo 5 : zone aval, directement sous la piste 4x4

ANNEXE 5 : NOTE ENVIRONNEMENTALE

A. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Site actuel

Le site d'étude est localisé sur la commune de Villaroger entre 1380 m et 1460m d'altitude, sur un périmètre d'étude d'environ 7500 m². Il concerne le secteur de la station de Villaroger faisant partie du domaine skiable des Arcs et plus précisément sur la piste Solliet/Aiguille Rouge.

Projet

Le projet correspond au terrassement de la piste en amont et aval de la piste 4x4. Cette correction de dévers nécessitera des terrassements sur les secteurs concernés par les pistes de ski existantes. Les volumes de déblais / remblais sont de 8600 m³. L'ensemble des matériaux est réutilisé sur place. Le projet nécessitera 1165 m² de défrichage.

B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1. Contexte hydrographique

Le secteur d'étude n'est concerné par aucun cours d'eau.

2. Le milieu naturel

La zone regroupe des habitats des milieux montagnards :

- Milieux rudéraux : piste de ski végétalisée (CB 87)
- Boisement mixte prépondérant feuillus en mélange à la Pessière subalpine (42.2)

Ces milieux sont des habitats communs dans les Alpes et ne comportent pas d'enjeux écologiques majeurs.

Certaines espèces d'oiseaux peuvent cependant être présentes dans les boisements défrichés.

Ce défrichage sera donc effectué hors période de reproduction de l'avifaune (après le 15 août) pour éviter le dérangement de ces espèces dont la plupart sont protégées.

De plus les arbres concernés par le défrichage présentent des diamètres relativement faibles non favorables à la présence d'espèces cavicoles, à noter également qu'aucune cavité n'a été observée.

Les zones de protections réglementaires liées au Réseau Natura 2000

La zone d'étude n'est pas localisée dans un site Natura 2000.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus de 3km :

- site SIC/ZPS n°FR8201783 « Massif de la Vanoise » (3.7km).
- site SIC/ZSC n°FR8201777 « Les Adrets de Tarentaise » (3.4km)

Réserves Naturelles :

Le territoire de Villaroger renferme la Réserve "Les Hauts de Villaroger" FR3600101. Le site de projet n'est cependant pas compris dans le périmètre de cette réserve et se trouve à 700 m en aval.

Arrêté de biotope :

Aucun APPB n'est présent sur la commune de Villaroger.

Les Zones d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

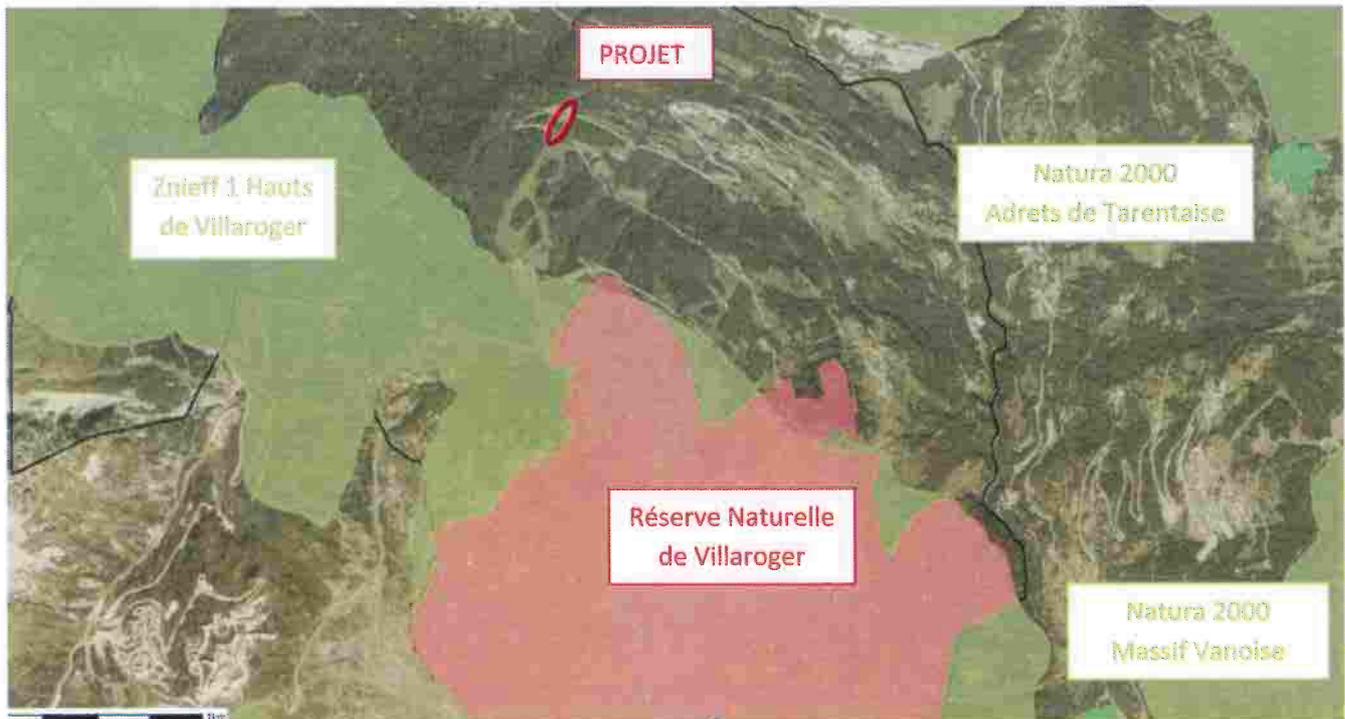
La zone d'étude n'est pas localisée dans une ZICO.

Les zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'aire d'étude est concernée par la ZNIEFF 2 n°7315: Massif de la Vanoise. La ZNIEFF 1 la plus proche «Les hauts de Villaroger » se situe à plus de 700m.

Les zones humides

Très peu de zones humides sont présentes sur la commune et elles se cantonnent à l'extrémité sud du territoire communal. Aucune zone humide n'est présente sur ou à proximité de la zone de projet.



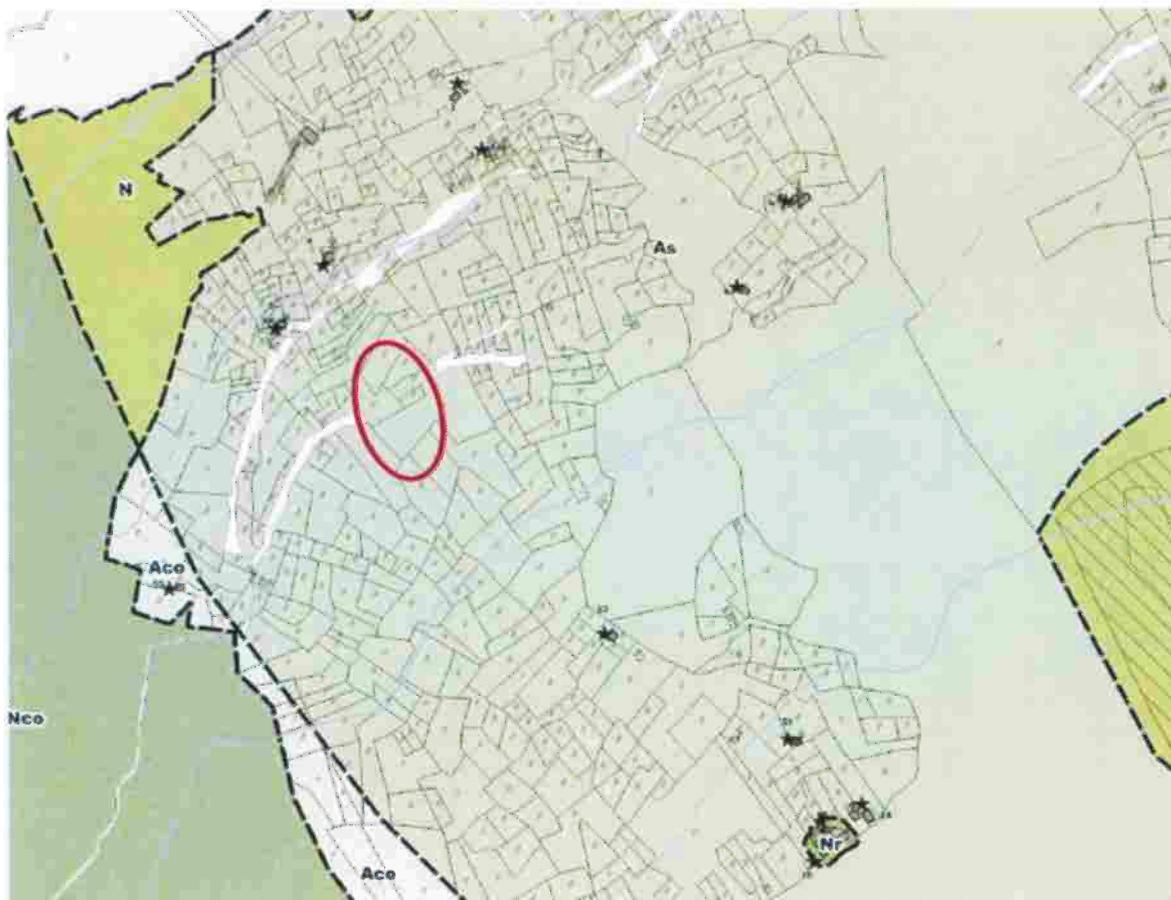
Zonage naturel autour du projet (source DREAL Rhône-Alpes)

3. Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villaroger a été approuvé le 14 septembre 2016.

Le secteur du domaine skiable de Villaroger, concerné par l'aire d'étude est classé sur ce document en zonage spécifique As : zones agricoles dédiées aux activités et équipements touristiques.

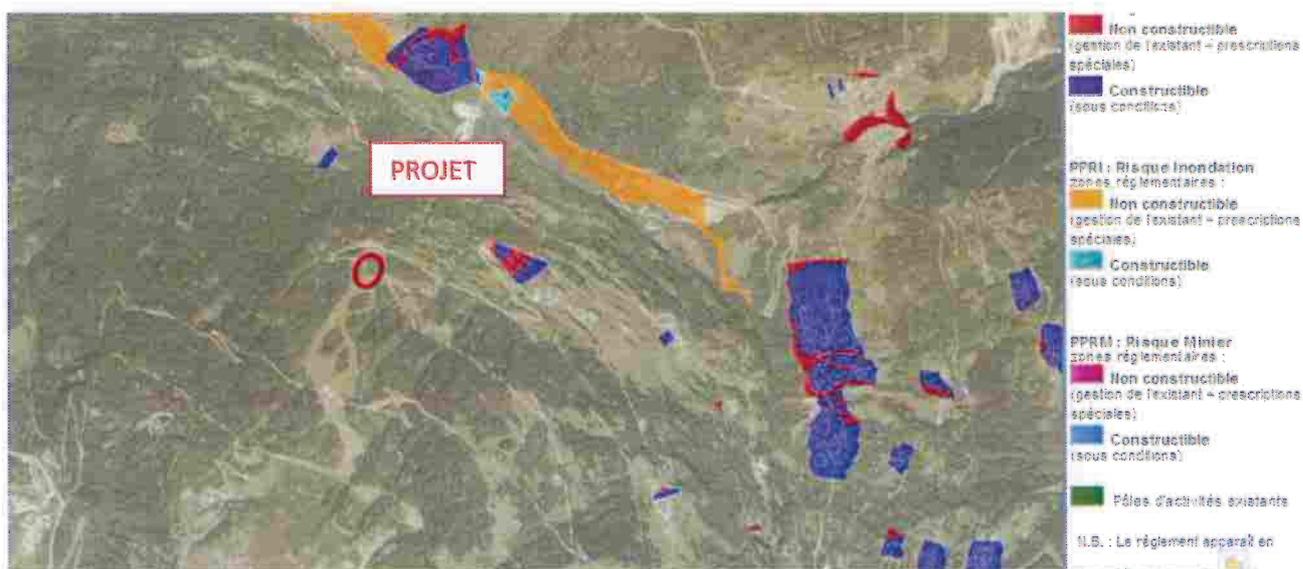
Le règlement de la zone As autorise notamment : les affouillements et exhaussements de sol qui sont nécessaires à l'aménagement du domaine skiable et aux activités touristiques multi-saisons.



→ Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur.

4. Les risques naturels

La commune de Villaroger a fait l'objet d'un PPRN approuvé datant du 28 août 2003. Le périmètre de ce plan s'est focalisé sur les zones à enjeux de la commune à savoir les zones d'urbanisation anciennes et futures.

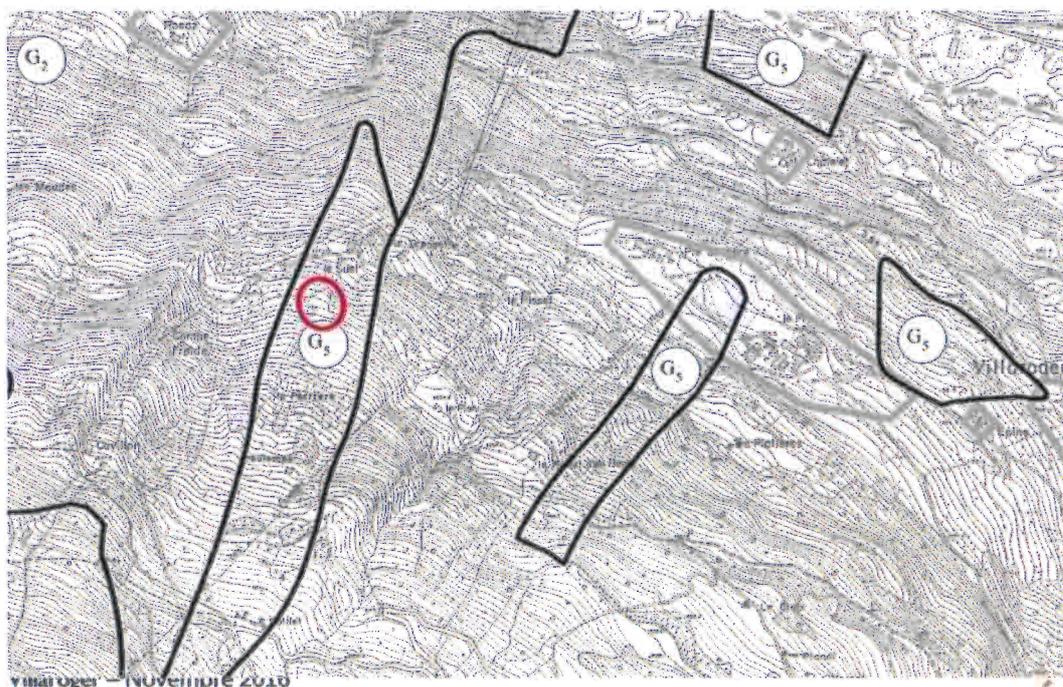


PPRn de la commune de Villaroger (partie Nord)

→ Le projet est localisé en dehors des zonages précis de ce PPRN.

Glissements de terrain :

Le projet est localisé dans une zone de glissement de terrain de type G₅ qui selon le PPRN correspond à un phénomène d'intensité visible faible, de fréquence faible ou faiblement actif.

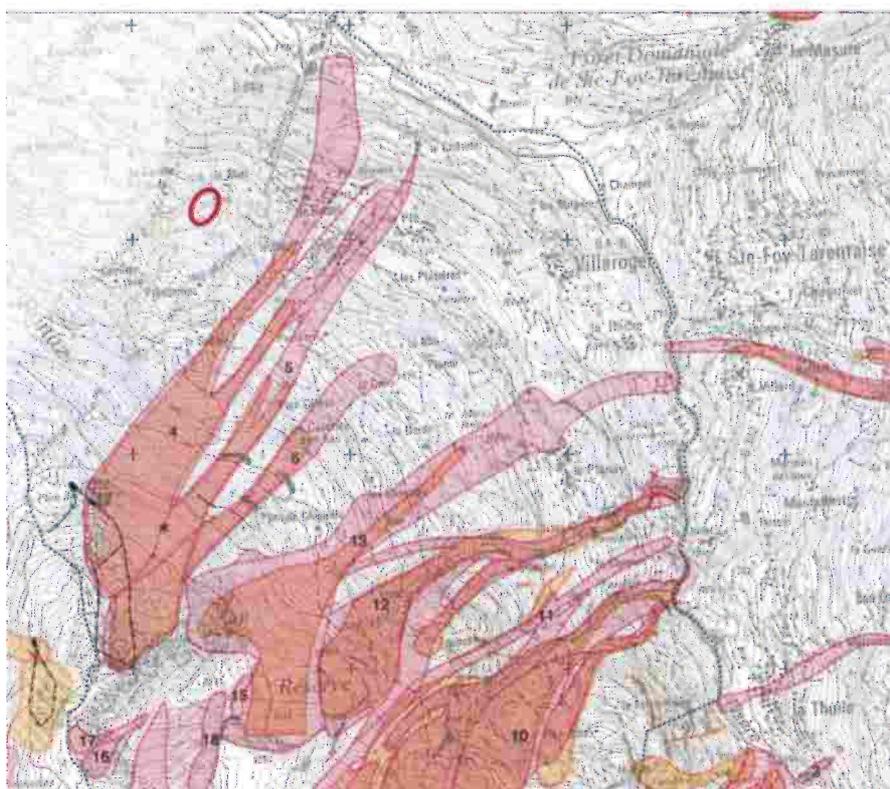


Avalanches :

La commune compte sur son territoire de nombreux couloirs d'avalanche identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA) de l'IRSTEA (ex Cemagref), et du Plan de Prévention des Risques naturel de la commune (PPRn).

✓ Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche (CLPA)

Elle permet d'identifier l'ensemble des couloirs avalancheux présentant un risque sur le secteur urbain et le domaine skiable.



✓ Plan de Prévention des Risques Naturels de Villaroger

Le projet n'a pas été identifié comme zone d'avalanche dans le PPRN.

Le domaine skiable des Arcs est quant à lui couvert par un Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA), document réglementaire précisant les modalités à suivre pour sécuriser le domaine skiable par la purge préventive de toutes les pentes pouvant présenter un risque pour les skieurs et/ou les installations.

→ **Le projet n'est pas localisé en zone d'avalanche et il est couvert par le PIDA des Arcs.**

C. SYNTHÈSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CONCLUSION

Au vu des premières investigations sur le terrain, le secteur de projet traverse des habitats naturels communs présentant assez peu d'enjeux en terme écologiques. Ce défrichage sera effectué hors période sensible de reproduction pour éviter tout impact sur ces espèces.

Aucune cavité n'a été identifiée dans le boisement et les arbres présents sont de faible diamètre.

Nous pouvons également noter que ce projet :

- n'est pas localisé dans une zone agricole sensible
- n'est pas localisé dans un zonage naturel réglementaire (Natura 2000, zone humide, APPB...)
- est compatible avec les documents d'urbanisme, dont le PLU
- aucun monument historique ou périmètre de protection, ni site archéologique répertorié.

→ En conclusion, le projet s'inscrit dans un contexte peu sensible au niveau environnemental.

A Villaroger le 22.12.2016

Le Maire,
Alain EMPRIN

